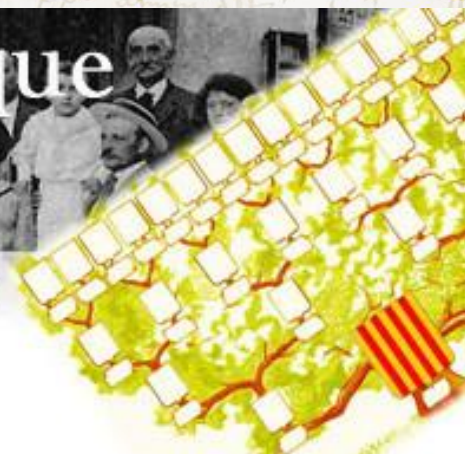


Cabinet Généalogique de Provence

Généalogie - Histoire des familles

Alain Agnel-Giacomoni
Généalogiste familial



TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2020	04 Archives Départementales Archives Communales	05, 13, 83, 84 Archives Départementales Archives Communales	AUTRES Archives Départementales CHAN, BnF, SHAT
Base horaire	32 euros <i>(minimum de facturation de 60 €)</i>		38 euros <i>(minimum de facturation de 480 €)</i>
Journée (7 heures)	190 euros		240 euros <i>(minimum de facturation de 480 €)</i>
Recherche à l'acte (Etat civil / Registres paroissiaux)	12 euros <i>(minimum de facturation de 60 €)</i>	15 euros <i>(minimum de facturation de 60 €)</i>	/
+ Photocopie papier A4	0,20 € / page	0,40 € / page	/
Recherche à l'acte (notaires, insinuations, ...)	18 euros <i>(minimum de facturation de 60 €)</i>	25 euros <i>(minimum de facturation de 60 €)</i>	/
+ Photographie et tirage papier A4	1 € / page		
Transcriptions	Tarif à l'acte ou à la page - nous consulter <i>(minimum de facturation de 60 €)</i>		
Photocopies A4 / A3	0,20 € / 0,40 €	0,30 € / 0,60 €	selon tarif en vigueur
Etude familiale développée	Nous consulter		
Saisie de données / création d'arbres généalogiques	Nous consulter		
Etude de Dossier Analyse de documents	60 euros <i>(non facturés en cas d'acceptation du devis)</i>		
Transfert sur CD	15 euros		
Intervention publique / conférence / communication	A partir de 150 euros		

CONDITIONS DE REALISATION

- ⇒ Seules les demandes relativement précises peuvent bénéficier du tarif à l'acte. Dans le cas contraire le tarif horaire est applicable.
- ⇒ Pour toute commande supérieure à 380 €, le paiement s'effectue en deux fois.
 - un acompte de 50 % à la signature du contrat.
 - Le solde à réception de la facture.
 Des facilités de paiements peuvent être accordées sur demande.
- ⇒ Pour tout nouveau client ou pour toute commande inférieure à 380 euros, le règlement doit être joint, après devis, à l'accord du client.
- ⇒ Pour toute recherche portant sur des documents soumis à autorisations, le client devra justifier de son lien de parenté direct avec la personne recherchée. Il devra en outre signer un mandat autorisant le généalogiste à obtenir la copie des actes concernant ses ascendants directs. En aucun cas le client ne pourra obtenir la copie des actes concernant des collatéraux ou des tiers, en dehors des conditions de communication légales.
- ⇒ Les tarifs indiqués ci-dessus ne comprennent pas :
 - * Les frais de correspondance (tarif postal en vigueur).
 - * les frais de déplacements.
 - 04 : gratuits.
 - 05, 13, 83, 84 : 60 € / jour
 - 75, 2A, 2B : 240 Euros / 2 premiers jours + 60 € / jour supplémentaire
 - Autres : 40 centimes / kilomètre / jour.

TVA non applicable art. 293.B du CGI



SYGENE
L'alliance des
généalogistes
professionnels